

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Travaux de terrassement ou d'aménagement des espaces	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Certaine	Utilisation d'engins de chantiers pour du terrassement.
	<i>Fumées de bitume</i>	Très probable	Présent dans les enrobés bitumineux utilisés dans le rebouchage des allées.
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition lors du travail en extérieur.
Entretien et nettoyage des espaces et des installations	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition lors du travail en extérieur.
	Virus (classement CIRC)	Possible	Présence possible dans des seringues ramassées. Voir note (4) en bas de page.
Se reporter à la FAR 22 « Métiers de la peinture » pour les cancérigènes susceptibles d'être rencontrés lors de travaux de peinture des boiseries, grilles, bancs...			
Tonte, taille et tronçonnage	Benzène	Certaine	Présent dans les carburants et essences utilisés dans les moteurs des outils portatifs. Se reporter à la FAS 34 pour un avis sur la substitution.
	<i>Gaz d'échappement de moteurs essence</i>	Certaine	Émis par les moteurs des engins portatifs.
	Poussières de bois	Certaine	Émises lors de la taille des végétaux.
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition lors du travail en extérieur.
Désherbage	<i>Chlorprophame</i>	Possible	Substances actives présentes dans certains désherbants, herbicides ou insecticides.
	<i>Isoproturon</i>		
	<i>Propyzamide</i>		
	<i>Linuron</i>		
	<i>Chlorotoluron</i>		
	Glyphosate		

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	Malathion			
	Diazinon			
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition lors du travail en extérieur.	
Traitement et soin des végétaux	<i>Pymétozine</i>	Possible	Substances présentes dans certains insecticides utilisés pour traiter les jardins ou certaines cultures ornementales.	
	<i>Tétrachlorvinphos</i>			
	<i>Parathion</i>			
	Malathion			
	Diazinon	Possible	Substances actives présentes dans certains fongicides.	
	<i>Captane</i>			
	<i>Chlorothalonil</i>			
	<i>Folpel</i>			
		<i>Iprodione</i>		
		<i>Krésoxim-méthyl</i>		
	Rayonnement ultraviolet (UV)	Certaine	Exposition lors du travail en extérieur.	
Maintenance des outils et des équipements	Benzène	Certaine	Émis lors du remplissage des bidons et des engins portatifs.	
	<i>Gazole</i>	Certaine	Exposition lors du remplissage des réservoirs des engins de chantier à moteur diesel.	
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Certaine	Présents dans les huiles usagées lors des vidanges.	
	Trichloroéthylène	Possible	Solvant chloré utilisé dans le nettoyage / dégraissage des outils, carburateurs... Se reporter à la FAS 1 pour un avis sur la substitution.	

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérigènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généré ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

(4) Certains de ces agents infectieux sont classés cancérigènes par le CIRC. Il s'agit des virus des hépatites B et C, des virus de la leucémie à cellules T (types I et II), du VIH, de l'herpès virus humain n° 8. En effet, certaines infections, quand elles deviennent chroniques, peuvent évoluer vers un cancer. Par exemple, les infections chroniques par les virus des hépatites B et C évoluent parfois vers un cancer du foie. La prévention des risques de transmission de ces agents biologiques classés cancérigènes doit être gérée comme la prévention des risques infectieux.

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Fiche d'aide au repérage « Présentation des fiches d'aide au repérage des cancérigènes (FAR) » (FAR 0)

<http://www.inrs.fr/media.html?ref=INRS=FAR%200>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée.
Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agent-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Fiche d'allergologie-dermatologie professionnelle INRS « Photosensibilisation, cancers cutanés et exposition professionnelle aux ultraviolets » (TA 69)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TA%2069>

Page web du site Travailler mieux du ministère chargé du travail « Espaces verts »

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Espaces-verts.html>

Brochure INRS « Les bitumes. Le point des connaissances sur ... » (ED 5019)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%205019>

Fiche d'aide au repérage « Métiers de la peinture » (FAR 22)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAR%2022>

Fiche d'aide à la substitution « Essence sans plomb contenant du benzène. Utilisation d'équipement à moteur thermique » (FAS 34)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%2034>

Fiche d'aide à la substitution « Trichloroéthylène. Nettoyage, dégraissage » (FAS 1)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%201>

Base de données européenne des pesticides (Site de la Commission européenne / Direction générale de la santé et des consommateurs)

http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/pesticides_database/

E-phy, catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages des matières fertilisantes et des supports de culture homologués en France (Ministère chargé de l'Agriculture)

<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

Base de données Agritox sur les substances actives phytopharmaceutiques (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail / ANSES)

<http://www.agritox.anses.fr/>

Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte portant sur l'interdiction des pesticides dans les espaces publics dès 2017

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=62D54DE6D72F091A29B64DD8DB5F4ADD.tpdila14v_2?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id

Pour agir sur les risques

Brochure INRS « L'applicateur de produits phytosanitaires » (ED 867)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20867>

Brochure INRS « Utilisation des produits phytosanitaires en agriculture tropicale » (ED 870)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20870>

Guide UPJ « Guide des bonnes pratiques phytopharmaceutiques en espaces publics » (Union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces publics)

http://www.upj.fr/fichiers/2011062114654_UPJ_Guide_des_bonnes_pratiques_phytopharmaceutiques_en_espaces_publics_ju_in_2010.pdf

« Guide phytopharmaceutique 2013 - 2014 et des bonnes pratiques en ZNA et cultures ornementales » (Les Éditions de Bionnay)

<http://www.horticultureetpaysage.com/articles-Editions-specialisees-97.html>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 53 • Mise à jour octobre 2015

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr